PROFYR INSECTICIDE

DIFFUSEUR INSECTICIDE HYDRO-REACTIF POUR LA DESINSECTISATION TOTALE DES LOCAUX

- dossier de données générales
- ches de données sécurité - 2007

PROFYR FUMIGATEUR

DIFFUSEUR INSECTICIDE HYDRO-RÉACTIF POUR LA DESINSECTISATION TOTALE DES LOCAUX.

LA DESINSECTISATION POFESSIONNELLE, TOTALE, SURE, PROPRE ET FACILE.

- FORT POUVOIR PENETRANT > EFFET CURATIF ET REPULSIF
- SANS GAZ PROPULSEUR > NON INFLAMMABLE, NON EXPLOSIF
- SANS COMBUSTION > PAS DE FUMEE, TACHE OU SALISSURE
- FACILITE ET SECURITE D'EMLOI > REOCCUPATION FACILE DES LOCAUX

CARACTERISTIQUES

PROFYR fumigateur désinsectise sans difficultés toutes les zones d'un local, même les plus inaccessibles aux traitements classiques. Il éradique totalement les parasites nuisibles, en particulier les blattes ou cafards, les puces (larves et adultes), les punaises, mites, mouches, moustiques, frelons, guêpes ainsi que les parasites de l'hygiène, tels les acariens des poussières.

PROFYR fumigateur n'utilise pas les procédés habituels de diffusion tels les gaz propulseurs ou la combustion et est donc particulièrement sûr et sans danger. La diffusion de l'insecticide se fait par réaction thermique de la capsule à l'intérieur du récipient au contact de l'eau. La fumigation n'intervenant pas brutalement, comme c'est le cas avec les gaz propulseurs, son confort d'utilisation est accru, sans aucun risque d'inflammabilité ni de détérioration pour les appareillages électriques, informatiques, les tissus et autres. Grace à l'extrême finesse des particules de sa fumée son pouvoir pénétrant est supérieur aux pulvérisations classiques (aérosols, one-shot, pompes manuelles, fumigènes...). La molécule insecticide n'étant pas détruite par une combustion, il n'y a pas de risque de taches ni de dépôts résiduels sur les murs, tableaux, meubles, tentures, tapis ou vêtements.

L'insecticide de la famille des pyréthrinoïdes procure à PROFYR fumigateur un large spectre d'efficacité, une forte action de choc ou d'abattement et un effet d'expulsion rapide pour les insectes rampants.

Facile d'emploi et économique, PROFYR fumigateur désinsectise seul, partout, en l'absence des occupants des locaux, sans aucun agent nocif pour l'environnement.

PROFYR FUMIGATEUR

DIFFUSEUR INSECTICIDE HYDRO-RÉACTIF POUR LA DESINSECTISATION TOTALE DES LOCAUX.

COMPOSITION

PROFYR fumigateur contient 7,2% de Cyphénothrine en granulés introduits dans une capsule perméable renfermant une substance exothermique réactive à l'eau.

La substance au contact de l'eau monte rapidement en température, ce qui provoque la décomposition d'un agent de souffle qui vaporise et diffuse l'insecticide en très fines particules.

1 - insecticide
2 - substance hydro-réactive
3 - capsule intérieure
4 - grille de la capsule
5 - opercule à retirer
6 - membrane
7 - récipient
8 - niveau d'eau à remplir

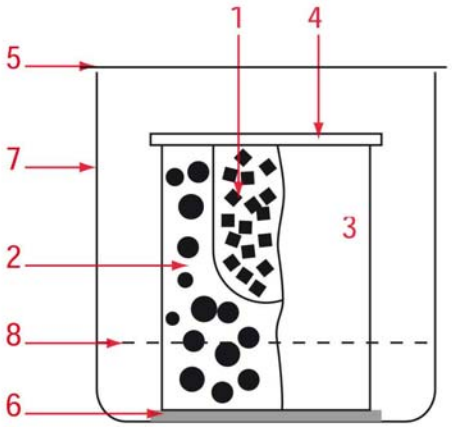

CYPHENOTHRINE : 7,2%
AGENT AROMATIQUE : 2%
AGENT DE SOUFFLE : QSP/fumigateur

La Cyphénotrine, principe actif du diffuseur, est un insecticide de la famille des pyréthrinoïdes agissant rapidement par contact et ingestion sur la plupart des insectes et acariens (lépidoptères, coléoptères, diptères, hémiptères, etc) et sur leur larves. Son effet est rapide (knock-down effect) et sa persistance d'action est de plusieurs mois en l'absence d'un rayonnement important des U.V.

ACTION

Pour un PROFYR fumigateur 15g

PARASITES PRESENTS	surface traitée	volume traité
insectes rampants, blattes, tiques, araignées, fourmis, cloportes, scorpions ...	30/40 m²	70/100 m3
puces d'appartement (larves et adultes)	30/40 m²	700/100 m3
acariens des poussières, insectes volants	50/100 m²	125/250 m3

PROFYR FUMIGATEUR

DIFFUSEUR INSECTICIDE HYDRO-RÉACTIF POUR LA DESINSECTISATION TOTALE DES LOCAUX.

UTILISATION :

PROFYR fumigateur est un mode de désinsectisation professionnelle contre les acariens des maisons, les puces et larves de puces, les blattes, les fourmis et autres arthropodes, ainsi que la plupart des insectes volants.
Il peut être utilisé à l'occasion d'un départ au travail, en week-end ou en vacances car il est sans danger. Au retour, l'occupant retrouve ses locaux en parfait état sanitaire, débarassé des parasites destructeurs, vecteurs de maladies ou allergènes.
Il s'emploie dans de très nombreux lieux privés ou publics, avec ou sans contraintes sanitaires ou contenant des objets fragiles :
chambres et dépendances de maison, hôtels et autres locaux à usages public, écoles, maisons de retraite, hôpitaux, bureaux, musées, stockage de vêtements, tissus ou papier, etc.
Il convient également pour les volumes de transport restreints tels que les avions, trains, bus, voitures, camions etc.
Il peut également s'employer comme complément dans la protection des charpentes et des combles.
Tout volume clôt peut être traité sans risque de surpression ou formation de poche de gaz.

MODE D'EMPLOI :

Les personnes, les animaux (y compris les poissons), les plantes fragiles, et les aliments non emballés doivent être sortis. Fermer les portes et les fenêtres donnant sur l'extérieur. Ouvrir les portes les placards et les tiroirs dans le local traité. En cas d'utilisation simultanée de plusieurs fumigateurs, commencer la mise en place par les zones les plus éloignées de la sortie.

1 ouvrir l'opercule pour en retirer la canette métallique rouge à l'intérieur.

2 remplir d'eau la canette plastique jusqu'au niveau indiqué par des pointillés.

NE PAS DÉPASSER CE NIVEAU.

3 replacer la canette métallique dans celle en plastique.

4 évacuez rapidement la pièce. La diffusion commence après une ou deux minutes.

Réoccupez les lieux après 4 ou 5h, ce qui laisse le temps au produit pour agir.
Aérez pendant 10/15 mn dès la réoccupation des lieux.
Pour le traitement des literies, attendre 12h avant réutilisation.
Laver à l'eau les aliments ou ustensiles de cuisine ayant pu être exposés au traitement.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

LIRE L'EMBALLAGE COMPLET AVANT UTILISATION.
Conservez à l'abris de l'humidité, dans un endroit frais et sec.
Ne pas réutiliser l'emballage
Conserver hors de la portée des enfants.
Traiter en l'absence de personnes ou d'animaux, y compris les poissons.
Conserver le produit dans son emballage d'origine, au sec.
Aérer les pièces traitées avant réoccupation.

PROFYR FUMIGATEUR

DIFFUSEUR INSECTICIDE HYDRO-RÉACTIF POUR LA DESINSECTISATION TOTALE DES LOCAUX.

FICHES DE DONNEES SECURITE à jour du : 02/04/2007

PROFYR FUMIGATEUR

DIFFUSEUR INSECTICIDE HYDRO-RÉACTIF POUR LA DESINSECTISATION TOTALE DES LOCAUX.

FICHES DE DONNEES SECURITE

à jour du : 04/02/2007

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE

Identification de la substance ou de la préparation
Produit : PROFYR INSECTICIDE (diffuseur insecticide hydro-réactif pour la désinsectisation totale des locaux)
Emploi de la substance / de la préparation : anti-insectes
Producteur / fournisseur : **HYPRODIS** za du breignou coz 29860 Bourg blanc

tél : 02 98 84 52 71 fax : 02 98 84 46 95 www.hyprodis.fr

Service chargé des renseignements : Laboratoire
Renseignements en cas d'urgence : ORFILA Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractéristique chimique
Description : mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

CAS: 123-77-3 EINECS: 204-650-8	C,C'-azodi(formamide) Xn; R 42-44	50-100%
CAS: 1305-78-8 EINECS: 215-138-9	oxyde de calcium Xi; R41	10-25%
CAS: 39515-40-7 EINECS: 254-484-5	2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle Xn, N; R 20/22-50/53	2,5-10%

Indications complémentaires : pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R41 risque de lésions oculaires graves
R42 peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R44 risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée
R51/53 toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

suite page 2/6

suite du paragraphe 3

Pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement, le mode d'emploi est à observer.
Système de classification : la classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 - PREMIERS SECOURS

Après inhalation excessive : donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de trouble.
Après contact avec la peau : en règle générale le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux : rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Après ingestion : si les troubles persistent consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Équipement spécial de sécurité : aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution individuelles : pas nécessaire
Mesures pour la protection de l'environnement : ne pas jeter à l'égout ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes de nettoyage/récupération : évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :
Précaution à prendre pour la manipulation : veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter la formation de poussière.
Prévention des incendies et des explosions : aucune mesure particulière n'est requise.
Stockage :
Exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage : stocker dans un endroit frais.
Indications concernant le stockage commun : pas nécessaire
Autres indications sur les conditions de stockage ; stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : sans autres indications (voir point 7).

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
1305-78-8 oxyde de calcium
VME (France) 2 mg/m3

Remarques supplémentaires : le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuel
Mesures générales de protection et d'hygiène : tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nouriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail;
Évitez tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire : en cas d'exposition faible ou de courte durée, utilisez un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains : gants de protection

Matériaux des gants : gants en caoutchouc.

Protection des yeux : lunettes de protection hermétiques.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Indications générales
Forme : poudre
Couleur : jaune
Odeur : caractéristique
Changement d'état
Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé
Point d'inflammation : non applicable
Auto-inflammation : le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion : le produit n'est pas explosif
Densité : non déterminée
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : insoluble

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique / conditions à éviter : pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.
Produits décomposition dangereux : pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFOMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Effet primaire d'irritation :
de la peau : pas d'irritation.
des yeux : effet fortement irritant avec risque d'une affectation grave des yeux.
Sensibilisation : sensibilisation possible par inhalation.
Indication toxicologiques complémentaires : selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : nocif et irritant.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxiques
Remarques : toxique chez les poissons.
Indications générales : catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit
Recommandation : ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Emballages non nettoyés
Recommandation : évacuation conformément aux prescriptions légales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TANSPORT

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport des produits dangereux - route et train) (transfrontalier) :

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :
9 (M6) matières et objets dangereux divers.
Code danger : 90
No ONU : 3077
Groupe d'emballage : III
Étiquette de danger : 9
Désignation du produit : 3077 MATIÈRE DANGEEUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle)

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG : 9
No ONU : 3077
Label : 9
Groupe d'emballage : III
No EMS : F-J, S-G
Polluant marin : oui
Désignation technique exacte : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : 9
No ID ONU : 3077
Label : 9
Groupe d'emballage : III
Désignation technique exacte : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate de alpha-cyano-3-phénoxybenzyle)

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Marquage selon les directives CEE : Le produit est classé et identifié selon les directives de la Communauté Européenne / les lois respectives nationales. 2004/73/CE ; 2006/8/CE

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : C,C'-azodi(formamide)

Phrase R :
41 risque de lésions oculaires graves
42 peut entraîner une sensibilisation par inhalation
44 risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée
51/53 toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :
2 Conserver hors de la portée des enfants
22 ne pas respirer les poussières
26 en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
29/56 ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
39 porter un appareil de protection des yeux et du visage.
45 en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
63 en cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

Identification particulière de certaines préparations : pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement, le mode d'emploi est à observer.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constitue pas une garantie quand aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes :
20/22 nocif par inhalation et par ingestion.
41 risque de lésion oculaires graves.
42 peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
44 risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.